

# Relevé de décisions

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Mardi 13 juin 2023

Glanges

### Membres actifs présents (à voix délibérative) (17) :

**BARRY Philippe**, Président de la CC du Val de Vienne et maire de St-Priest-sous-Aixe ; **BOYARD Céline**, Conseillère communautaire à la CC du Pays de Saint-Yrieix et adjointe au maire de La Meyze ; **CELERIER Jean-Luc**, Représentant du Conseil de développement ; **DE NEUVILLE Christine**, Vice-Présidente de la CC Briance Sud Haute-Vienne et maire de Vicq-sur-Breuilh ; **DESROCHE Christian**, Vice-Président de la CC Pays de Nexon – Monts de Châlus et maire de Flavignac ; **DEXET Emmanuel**, Président de la CC Pays de Nexon - Monts de Châlus et maire de Bussière-Galant ; **DITLECADET Marc**, Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne et maire de St-Germain-les-Belles ; **DUPONT Éric**, Conseiller communautaire à la CC Briance Sud Haute-Vienne et adjoint au maire de Château-Chervix ; **FISSOT Sébastien**, Représentant du Conseil de développement ; **GERVILLE-REACHE Fabrice**, Vice-Président de la CC Pays de Nexon - Monts de Châlus et maire de Nexon ; **LHOMME-LEOMENT Jacqueline**, Conseillère communautaire à la CC Briance Sud Haute-Vienne et maire de St-Genest-sur-Roselle ; **LORIN Marie-Madeleine**, Conseillère communautaire à la CC du Pays de Saint-Yrieix et adjointe au maire de Lagnac-le-Long ; **MEYER Serge**, Vice-Président de la CC du Val de Vienne et conseiller municipal à Aix-sur-Vienne ; **MONTET Guy**, Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne et maire de Meuzac ; **SOULAT Sonia**, Conseillère communautaire à la CC du Val de Vienne et adjointe au maire de Séreilhac ; **SUDRAT Philippe**, Vice-Président de la CC du Pays de Saint-Yrieix et maire de Coussac-Bonneval ; **VIRANTIN Sandra**, Conseillère communautaire à la CC du Val de Vienne et conseillère municipale à St-Priest-sous-Aixe

### Pouvoirs (4) :

**BELAIR Florence**, Conseillère communautaire et maire de Les Cars à la CC Pays de Nexon Monts de Châlus, pouvoir à **BARRY Philippe**

**DARY Patrick**, Vice-Président de la CC du Pays de Saint-Yrieix et conseiller municipal à St-Yrieix-la-Perche, pouvoir à **BOYARD Céline**

**ARNAUD René**, Vice-Président de la CC du Val de Vienne et maire d'Aix-sur-Vienne, pouvoir à **MEYER Serge**

**SALESSE Josette**, Représentante du Conseil de développement, pouvoir à **FISSOT Sébastien**

### Membres associés présents (sans voix délibérative) (11) :

**BOISSERIE François**, Maire de Glandon et Conseiller départemental de la Haute-Vienne ; **COLY Benjamin**, Co-directeur de la CRESS Nouvelle-Aquitaine ; **COURGNAUD Karl**, animateur territorial à la CRESS Nouvelle-Aquitaine ; **DELOMENIE Bernard**, Maire de Saint-Priest-Ligoure ; **GILLET Emilie**, Maire de Glanges ; **MARIAUX Gilles**, Conseiller municipal à Beynac ; **MORIZIO Annick**, Vice-Présidente du Conseil départemental de la Haute-Vienne ; **NAVAS Edith**, Adjointe au maire de La Porcherie ; **PEJOU Sébastien**, Adjoint au maire de Magnac-Bourg ; **PREVOST Pierre**, Elu à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Nouvelle-Aquitaine – Direction territoriale Haute-Vienne ; **ROUX Sylvie**, Conseillère municipale à Glanges et Présidente de l'Office de tourisme Briance Sud Haute-Vienne.

### Autres participants présents (sans voix délibérative) (10) :

**BOSELUT Josette**, Association « Les Amis de la Tour » à Château-Chervix ; **CARPENET Jean-Michel**, Commissaire aux comptes – SARL ACELIM ; **FAUCHER Claire**, Directrice de GEDIA ; **FAURIE Véronique**, Chargée de mission à La Fa'brique à initiatives – France Active Nouvelle-Aquitaine ; **GARREAU Aurélie**, Chargée de mission à la CC Briance Sud Haute-Vienne ; **HOSTEIN Séverine**, porteuse d'un projet de lieu hybride et collaboratif à Coussac-Bonneval ; **JAMIN Liliane**, Membre du Bureau de l'association « Les Amis des Tuileries du Limousin » ; **SANCHEZ Emma**, Stagiaire à la CRESS Nouvelle-Aquitaine ; **TEIXERA-ALVES Eva**, Directrice-adjointe de la Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne ; **VINCENT Sandrine**, Conseillère en séjour à l'Office de tourisme Briance Sud Haute-Vienne

### Membres présents de l'équipe technique FCL (4) :

**BONNET Emmanuelle**, Chargée de mission ; **CHINN Jérôme**, Directeur-adjoint ; **DUMAS Isabelle**, Directrice ; **MARTINS-LOPES Nathalie**, Assistante administrative.

### Excusés (38) :

**ALLARD Pierre**, Président de la CC Porte Océane du Limousin ; **ARNAUD René**, Vice-Président de la CC du Val de Vienne et maire d'Aix-sur-Vienne ; **BALUSSOU Fabienne**, Préfète de la Haute-Vienne ; **BARRY Jean-Marc**, Président de l'association « Les Amis des Tuileries du Limousin » ; **BEIGE Laurence**, Directrice de l'association « Pouce travail » ; **BELAIR Florence**, Conseillère communautaire et maire de Les Cars à la CC Pays de Nexon Monts de Châlus - pouvoir donné ; **BELLEGARDE Muriel**, Expert-comptable – B2M Expertises ; **BERTIN Aline**, Directrice Développement à la Mutualité Française Limousine ; **BONNAT Christian**, Maire de Dournazac ; **BONNEFOY-CLAUDET Cécile**, Chargée de mission à la Région Nouvelle-Aquitaine ; **BOYER Anthony**, Collectif BSP ; **BREZAUDY Alain**, Maire de Châlus ; **CAMPION Anne-Marie**, Représentante du Conseil de développement ; **CHOUIN Jean-Marie**, Association « Les Amis des Tuileries du Limousin » ; **CHOUSSEAU Patricia**, Présidente de l'association « Chalard Initiatives » ; **Alexie CULIOLLO**, Membre du Conseil de développement ; **DARY Patrick**, Vice-Président de la CC du Pays de Saint-Yrieix et conseiller municipal à St-Yrieix-la-Perche – pouvoir donné ; **DOUVION Marie-Caroline**, Directrice de la

Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne ; **DUSSARTRE Sophie**, Association « En sourdine » ; **FAUCHER Daniel**, Président du Conseil de développement et Président du Centre social du Pays de Nexon ; **FAUCHER Éric**, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Nouvelle-Aquitaine – Direction territoriale Haute-Vienne ; **GEROUARD Christophe**, Président de la CC Ouest Limousin ; **JACQUEMIN Claire**, Gérante de la SARL SCIC « Le Temps de Vivre » ; **LANGLADE Colette**, Présidente du Pays Périgord Vert ; **LEBLOIS Jean-Claude**, Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne ; **MASSY Pierre**, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges et de la Haute-Vienne ; **MAZEAU Emmanuel**, Directeur du Pays Périgord Vert ; **MILLET-LACOMBE Pierre**, Maire de Ladignac-le-Long ; **MORRIET Lou**, Coordinatrice PCAET au SEHV ; **NORMAND Guillaume**, Président de l'association « Li en Goure » ; **NORMAND Jocelyne**, Elue à la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne ; **NUQ Stéphane**, Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Vienne ; **MALIVERT Stéphane**, Elu à la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne ; **MARGOTTEAU Natacha**, Coordinatrice de l'association « Ouvre-boîtes » ; **PLAZANET Mélanie**, Conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine ; **ROBERT Yves**, Directeur général adjoint de la Fondation Delta Plus ; **SALESSE Josette**, Représentante du Conseil de développement – pouvoir donné ; **SAPIN Patrick**, Directeur de l'ADIL de la Haute-Vienne.

**Nombre de membres actifs : 26**

**Votants présents (17) ou représentés (4) : 21**

**Quorum (25% des membres de l'Assemblée générale) : 18**

**Nombre de membres présents (26) ou représentés (4) : 30 (hors doublon de représentation)**

L'Assemblée générale ordinaire de la Fédération Châtaigneraie Limousine s'est réunie le mardi 13 juin 2023, salle des fêtes, Glanges, sous la présidence de M. Éric DUPONT, Président, qui ouvre la séance à 18h35.

Le quorum étant respecté, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Le Président accueille les participants et propose de modifier l'ordre des points à aborder par l'Assemblée générale. Il propose ainsi de faire son rapport moral puis d'examiner le bilan financier 2022, le rapport d'activités 2022 et les orientations 2023. Il propose ensuite d'aborder le diagnostic territorial dédié à l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) et de conclure la réunion sur le budget prévisionnel 2023.

Aucune objection n'étant formulée, l'ordre du jour est modifié suivant la proposition ci-avant.

Le Président donne la parole à Mme Emilie GILLET, Maire de Glanges. Celle-ci présente brièvement sa commune et souhaite une bonne séance de travail aux participants.

## **I - RAPPORT MORAL**

Le Président indique qu'en 2022, de multiples défis ont été relevés avec brio : élaboration d'une nouvelle stratégie de territoire, candidature pour la prochaine génération de programme européen local et construction de la nouvelle contractualisation avec la Région Nouvelle-Aquitaine. Il souligne que ces défis ont été relevés tout en menant de front la mise en œuvre de notre programme européen LEADER. Il note également l'obtention d'un 3<sup>ème</sup> abondement, preuve d'une part, de la capacité des acteurs locaux à porter des projets structurants et d'autre part, de la qualité de l'ingénierie de l'association. Il mentionne qu'en 2023, un 4<sup>ème</sup> et dernier abondement portera finalement l'enveloppe à 3,5 M € contre 2,3 M € initialement.

Il observe ensuite que malgré toutes ces réussites, le défi de « faire territoire » sur le nouveau périmètre de la Châtaigneraie Limousine n'a pas été surmonté. En 2022, il indique avoir dû répondre à plusieurs reprises à des interrogations sur le sens des missions, sur l'articulation avec d'autres partenaires et finalement sur le rôle même de territoire de projets joué par la structure.

Il rappelle que dans ce contexte et dans un climat général d'incertitudes et de contraintes budgétaires, un licenciement économique a été effectué fin 2022.

Il observe que 2023 aurait pu permettre un rebond avec le démarrage d'un nouveau programme européen local et des animations thématiques ambitieuses. Il mentionne que ce ne sera pas le cas puisque malheureusement, l'équipe technique devra encore être réduite.

Il conclut en remerciant l'équipe ainsi que les partenaires techniques et financiers de la Châtaigneraie Limousine.

## II - RAPPORT FINANCIER 2022

### 1. Activité financière 2022

Le Président cède la parole à M. Fabrice GERVILLE-REACHE, Trésorier de la Châtaigneraie Limousine.

Le Trésorier indique que les comptes 2022 ont été arrêtés en Conseil d'administration du 27 avril 2023 et présentent un déficit de 215 935 €. Il mentionne que ce montant important est le reflet inversé de la situation comptable de l'exercice 2021 qui présentait un excédent de 194 477 €. Il explique qu'il s'agit d'un effet de balancier récurrent, dû aux décalages importants dans le temps pour la notification des subventions européennes.

Il explique que plusieurs conventions de financement (Europe sur les postes d'animation-gestion 2022 du programme LEADER et sur les postes d'animation thématique 2022 emploi, mobilité, centre-bourg et tourisme adapté ; Région sur le poste mobilité 2022) signées au-delà de la clôture des comptes n'ont pas permis l'intégration des subventions en produits à recevoir sur l'exercice 2022. Il ajoute que ces montants seront donc comptabilisés sur l'exercice 2023.

#### Compte de résultat 2022

CHARGES		PRODUITS	
<b>Achats non stockés</b> (dont prestations d'études...)	29 513	<b>Prestations de service</b>	8 882
<b>Services extérieurs</b> (dont locations immobilières et mobilières, assurances...)	54 130	<b>Subventions d'exploitation</b>	151 862
<b>Autres services extérieurs</b> (dont communication, comptabilité...)	38 401	<b>Cotisations</b>	85 856
<b>Taxes</b> (taxes sur les salaires, contribution formation)	13 314	<b>Transferts de charges d'exploitation</b>	27 974
<b>Salaires et gratifications</b> dont indemnités de licenciement	322 041	<b>Produits financiers</b>	336
<b>Charges sociales</b>	108 796	<b>Produits exceptionnels et divers</b>	107 548
<b>Dotations aux amortissements, autres charges et charges exceptionnelles</b>	32 199	<b>TOTAL</b>	<b>382 457</b>
<b>TOTAL</b>	<b>598 392</b>	<b>Solde débiteur</b>	<b>215 935</b>
<b>Solde créditeur</b>		<b>TOTAL Général</b>	<b>598 392</b>
<b>TOTAL Général</b>	<b>598 392</b>		

#### Bilan 2022

ACTIF		PASSIF	
	Net		
<b>Immobilisations</b> (matériel bureaux, transport, mobilier)	4 124	<b>Fonds associatif et réserves</b>	173 759
		<i>dont résultat de l'exercice</i>	-215 935
<b>Créances</b> (dont produits à recevoir)	50 204	<b>Dettes fournisseurs</b>	11 830
<b>Disponibilités</b>	150 213	<b>Dettes autres</b>	25 249
<b>Compte de régularisation</b> (Charges constatées d'avances)	6 297	<b>Produits constatés d'avance</b>	0
<b>TOTAL</b>	<b>210 839</b>	<b>TOTAL</b>	<b>210 839</b>

Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT souligne la difficulté d'avoir de tels décalages dans le temps dans la notification puis le versement de subventions.

M. Fabrice GERVILLE-REACHE mentionne qu'au-delà de l'alternance « fort déficit / fort excédent » comptable, une problématique de trésorerie se pose. Il indique que début mai 2023, l'association a dû recourir à un découvert autorisé de 50 000 € sur 6 mois auprès de sa banque.

Cette présentation n'appelle aucune autre observation, ni remarque.

## **2. Rapport du Commissaire aux comptes**

Le Président rappelle que lors de sa séance du 04 juillet 2017, l'Assemblée générale a désigné M. Jean-Michel CARPENET (SARL ACELIM à Limoges) comme commissaire aux comptes pour 6 exercices (2017 à 2022). Il lui donne la parole.

M. Jean-Michel CARPENET donne lecture de son rapport et de sa conclusion :

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Fédération Châtaigneraie Limousine » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes exposées dans l'annexe des comptes annuels :

• Note 1 – Evénements significatifs et caractéristiques de l'exercice :

Les conventions suivantes concernant l'exercice 2022 mais non conventionnées en 2022 ont été notifiées sur l'exercice 2023 :

- Région NA : chargé mission mobilité (05/01/2023)	12 500,00 €
- UE : chargé mission mobilité (11/04/2023)	16 187,08 €
- UE : chargé mission accessibilité (23/01/2023)	33 260,22 €
- UE : actions accessibilité (11/04/2023)	08 185,58 €
- UE : animation Leader (11/04/2023)	90 369,92 €
- UE : chargé mission centre-bourg (16/01/2023)	31 589,48 €
- UE : chargé mission emploi (23/01/2023)	08 845,42 €
- UE : prépa 21-27 (30/01/2023)	20 000,00 €

Total : 220 937,70 €

• Note 5.1 – Subventions de fonctionnement :

Produit exceptionnel : subvention LEADER pour l'animation 2021 et écart de règlement pour l'étude mobilités 2021 : 106 640,28 €

Charge exceptionnelle : différence de règlement sur subventions : 28 394,38 €. »

Concernant les conventions réglementées, il donne lecture de la conclusion du rapport spécial : « nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article 612-5 du code de commerce. »

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée générale :**

- **constate que :**
  - o le montant des réserves au 31/12/2022 s'élève à 361 300,52 €,
  - o le montant du report à nouveau au 31/12/2022 est de 28 393,24 €,
  - o l'exercice comptable clos au 31/12/2022 présente un déficit de 215 934,56 € ;
- **approuve les comptes annuels 2022 de l'association ;**
- **affecte l'intégralité du résultat, à savoir -215 934,56 €, en report à nouveau, conformément à la proposition du Conseil d'administration ;**
- **donne quitus aux administrateurs pour leur gestion.**

## **3. Désignation d'un Commissaire aux comptes pour la période 2023-2028**

Le Président indique que le mandat de l'actuel commissaire aux comptes de la Fédération Châtaigneraie Limousine s'achève avec la certification des comptes de l'exercice 2022. Il ajoute que l'association a lancé une consultation pour une mission de commissariat aux comptes sur la période 2023-2028 (six exercices

comptables). Il mentionne qu'une seule offre a été déposée, celle de la société FIDECO Audit pour un montant de 3 900 € HT (y compris frais de déplacement et autres débours) pour l'exercice 2023.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée générale désigne la société FIDECO Audit pour une mission de commissariat aux comptes pour 6 exercices (2023 à 2028).**

### **III - RAPPORT D'ACTIVITES 2022, ORIENTATIONS 2023**

Le Président fait un point sur la vie de l'association puis fait ressortir les points saillants du bilan 2022<sup>1</sup> et des orientations 2023 sur les différentes missions de la Châtaigneraie Limousine :

- communication ;
- programme européen LEADER ;
- nouveau programme européen local ;
- tourisme et loisirs : accessibilité et tourisme pour tous ;
- centres-bourgs : revitalisation des bourgs, centres-bourgs et centres-villes ;
- économie et emploi :
  - o économie sociale et solidaire,
  - o dispositif « Territoires d'industrie »,
  - o attractivité de l'emploi ;
- mobilités :
  - o plan d'actions 2022-2030,
  - o plateforme mobilité 87 ;
- contrat de territoire avec la Région.

Il met aux voix le rapport d'activités 2022 de l'association.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée générale adopte le rapport d'activités 2022 de l'association.**

### **IV - FOCUS SUR LA DEMARCHE DE DIAGNOSTIC TERRITORIAL DEDIEE A L'ESS (ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE)**

Le Président cède la parole à Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT, élue référente « ESS » au sein de la Châtaigneraie Limousine.

Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT indique que l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) a été identifiée comme une thématique prioritaire lors de l'élaboration de notre stratégie de territoire « Châtaigneraie Limousine 2030 ». En effet, elle explique que par essence, cette économie contribue fortement au développement et à l'attractivité d'un territoire :

- elle génère de l'activité économique et favorise des emplois de proximité non délocalisables ;
- elle suscite l'engagement des habitants dans la vie de leur territoire. Son fonctionnement repose sur la mobilisation citoyenne / collective pour répondre aux besoins d'un territoire ;
- elle offre la possibilité de faire ensemble et de créer du lien social autour d'activités collectives ;
- elle contribue à la prise en compte des transitions écologique et énergétique en impliquant les habitants dans le covoiturage, l'économie circulaire et le recyclage, les circuits courts, l'éducation à l'environnement...

Elle mentionne que nous avons choisi de nous doter d'une animation dédiée à l'ESS à hauteur de 0,5 ETP et que nous avons également engagé un travail de fond avec l'appui de la Chambre Régionale de l'ESS (CRESS) Nouvelle-Aquitaine pour élaborer une feuille de route pluriannuelle de soutien à l'ESS.

Elle donne la parole à M. Karl COURGNAUD, animateur territorial à la CRESS Nouvelle-Aquitaine, pour une présentation de ce travail de concertation et d'échanges.

<sup>1</sup> Le document de séance peut être fourni sur demande.

M. Karl COURGNAUD revient tout d'abord sur des éléments de définition. Il explique que les structures relevant de l'ESS sont des entreprises de droit privé, régies par 3 principes de fonctionnement : intérêt général ou collectif, gouvernance démocratique, non-lucrativité ou lucrativité limitée. Il ajoute que l'ESS compte cinq familles juridiques : les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations ainsi que les sociétés commerciales de l'ESS.

Il présente ensuite les données clés sur l'ESS en Châtaigneraie Limousine : 142 établissements employeurs, 1 167 salariés, 1 emploi privé sur 5 relevant de l'ESS. Il détaille l'implantation de l'ESS sur le territoire.

Il donne des exemples de structures ESS pour illustrer la diversité des champs d'activités concernés.

Il explique qu'ont été repérés les enjeux auxquels doivent faire face les structures ESS en Châtaigneraie Limousine, au travers d'entretiens individuels et de temps collectifs d'échanges. Il liste les 6 enjeux majeurs retenus pour leur récurrence, leur proximité avec le projet de territoire et l'existence de leviers mobilisables :

- soutien politique et sensibilisation des élus à l'ESS ;
- accès aux financements et pérennité des financements ;
- communication des structures ESS et de leurs offres de services ;
- charge administrative et temps des projets ;
- gestion des ressources humaines ;
- interconnaissance entre structures ESS, échanges de pratiques et mutualisation.

En conclusion, il souligne le dynamisme du territoire en matière d'ESS (structures motrices, nouveaux projets...) et évoque la fixation d'orientations et d'actions pour la future feuille de route.

## **V - BUDGET PREVISIONNEL 2023**

### **1. Budget prévisionnel 2023**

Le Président rappelle que les orientations budgétaires 2023 ont été présentées et approuvées en Conseil d'administration le 27 avril 2023.

Il rappelle les principes qui dictent l'intervention des EPCI membres et qui ont été actés en Bureau en 2021 :

- abandon du principe de cotisation d'équilibre. Jusqu'en 2020, le montant global des cotisations intercommunales était fixé selon le montant des dépenses prévisionnelles déduit de l'ensemble des recettes (subventions, bénéficiaires de la Plateforme mobilité 87...). Ce montant était ensuite proratisé par EPCI en fonction du nombre d'habitants et du potentiel fiscal ;
- souhait par les communautés de communes restantes de ne pas compenser financièrement le départ des CC Porte Océane du Limousin et Ouest Limousin (qui cotisaient à hauteur de 80 000 € en 2021) ;
- gel du montant des cotisations pour les exercices 2021 et 2022, soit 85 856 €.

Il indique que malgré les économies réalisées sur les dépenses de fonctionnement, le licenciement de Mme Catherine LYRAUD en décembre 2022, le congé sans solde de M. Christophe LAMBERT sur une période de 6 mois et un budget actions à minima, l'équilibre budgétaire prévisionnel n'est pas atteint. Il ajoute qu'une augmentation de cotisations (2 000 € en moyenne par communauté de communes) a été proposée mais rejetée par 2 des 4 communautés de communes. Il mentionne que le budget prévisionnel 2023 aurait ainsi dû présenter un déficit estimé aux alentours de 13 000 € (contre un déficit estimé de 65 000 € au prévisionnel 2022, hors décalage de subventions), montant qui aurait été de nouveau pris sur les réserves pour cet exercice.

Or, il observe que ce déficit sera plus conséquent. Il en expose les raisons ci-après.

La Région Nouvelle-Aquitaine, autorité de gestion des fonds européens territorialisés, vient d'instaurer, avec rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'utilisation des Options de Coûts Simplifiés (OCS) impactant notamment les dépenses de rémunération pour toute opération financée dans le cadre des fonds FEDER, FSE et FEADER. Le principe est d'appliquer un coût unitaire moyen (montant horaire forfaitaire) pour les dépenses de personnel et les frais afférents ce qui permet d'alléger l'instruction des dossiers en diminuant la masse de justificatifs à fournir.

Ces coûts horaires ont été définis à partir de coûts moyens constatés sur la précédente programmation européenne Leader 2014-2020. Ils correspondent à un coût annuel brut chargé de moins de 50 000 € sur un poste à temps plein. Ils ne reflètent pas l'hétérogénéité des situations des territoires (par exemple, la différence de niveau de cotisations sociales entre structure publique et structure privée, les structures avec des agents ayant beaucoup d'ancienneté) et traduisent en partie le turn-over important sur les postes

d'animation de GAL avec des animateurs disposant de peu d'expériences, ce qui n'est pas le cas en Châtaigneraie Limousine.

En 2023, 2.8 des 5.5 ETP de l'association sont concernés par les financements européens du nouveau programme local 2021-2027 :

- 1,3 ETP co-financés par les fonds européens et les fonds régionaux (participation forfaitaire) pour l'animation généraliste du programme ;
- 1,5 ETP co-financés par les fonds européens et les fonds régionaux (au travers du contrat avec la Région) pour les animations dites thématiques : ESS (Economie Sociale et Solidaire), inclusion et accessibilisation, mobilités.

En tenant compte des nouvelles règles de financement, le différentiel serait défavorable à hauteur de 39 500 € par rapport au budget prévisionnel présenté en Conseil d'administration le 27 avril dernier, portant le déficit estimé autour de 53 000 € pour l'année 2023.

En prévisionnel pour 2024, à cotisations égales et en l'absence de budget « actions », le déficit budgétaire est estimé à 81 000 € :

- 1 salarié reviendrait à temps plein suite à un congé sans solde de 6 mois en 2023 ;
- seul 0,3 ETP serait encore financé à 80% sur le programme européen Leader 2014-2020. A noter que cela entraînera de fait une diminution pour la dernière année de participation des communautés de communes Porte Océane du Limousin et Ouest Limousin ;
- sur le nouveau programme européen local 2021-2027, une partie de la gestion est reprise par la Région, autorité de gestion des fonds européens. En outre, notre enveloppe de crédits européens est nettement réduite par rapport à la précédente programmation. Cela ne permet pas d'affecter autant d'ETP sur l'animation et la gestion du nouveau programme européen local que par le passé (recommandation de 1,5 ETP contre 2,2 ETP sur l'actuel programme Leader).

En conséquence, par délibération du 30 mai 2023, à l'unanimité, le Bureau, dans une volonté de préserver la structure et d'assurer sa pérennité, a décidé :

- d'autoriser le Président à faciliter, le cas échéant, le départ volontaire de salariés ;
- de procéder, avant la fin de l'année 2023, au licenciement économique de 2 salariés ;
- d'absorber sur les réserves associatives le déficit budgétaire 2023 et les indemnités de licenciement ;
- d'accompagner la décision de licenciement d'une augmentation des cotisations intercommunales (entre 10 000 € et 15 000 € au global selon une 1<sup>ère</sup> estimation) pour un retour à l'équilibre budgétaire en 2024.

Après avoir fait état de ces éléments, le Président présente ensuite le budget prévisionnel 2023 de l'association qui s'établit à 428 330 €.

DÉPENSES	
Achat (études, prestations, investissements)	25 000 €
Fournitures administratives	2 000 €
Services extérieurs (dont assurances et entretien véhicules plateforme, loyers, déplacements, taxes...)	75 692 €
Salaires, charges et gratifications	317 051 €
Amortissements	4 500 €
Cotisations / budget du Conseil de développement	4 087 €
<b>TOTAL</b>	<b>428 330 €</b>

RECETTES	
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>266 649 €</b>
Europe (FEADER)	160 276 €
Europe (FSE)	34 122 €
Région	53 250 €
Département	15 000 €
MSA	2 000 €
Pôle Emploi	2 000 €
<b>Participations :</b>	
CC POL : programme Leader	4 695 €
CC OL : programme Leader	1 356 €
<b>Cotisations</b>	<b>85 856 €</b>
<b>Prestations de service</b> (location scooters)	<b>8 600 €</b>
<b>Autres produits</b> (Transferts de charges d'exploitation et produits financiers, de gestion courante et exceptionnels, subventions sur amortissements)	<b>8 165 €</b>
<b>Reprises sur réserves</b>	<b>53 011 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>428 330 €</b>

## **2. Cotisations intercommunales 2023**

Le Président mentionne que les cotisations des exercices 2021, 2022 et 2023 ont été gelées au niveau de 2020, pour un montant global de 85 856 € répartis comme suit :

<b>Communauté de communes</b>	<b>Cotisation 2023</b>
<b>Briance Sud Haute-Vienne</b>	11 812,23
<b>Pays de Saint-Yrieix</b>	20 397,07
<b>Pays de Nexon - Monts de Châlus</b>	22 070,23
<b>Val de Vienne</b>	31 575,99
<b>Total</b>	<b>85 855,52</b>

Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT exprime sa colère quant à la situation. Sur le plan juridique, elle s'interroge sur la légalité d'une application rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2023 des OCS. Elle met l'accent sur l'importance de l'ingénierie de la Châtaigneraie Limousine pour le montage des dossiers de demande de subventions européennes. Elle ajoute qu'à l'avenir, si les communes de petite taille ne pouvaient plus bénéficier d'un appui de la Châtaigneraie Limousine, elles ne seraient pas capables seules de monter ce type de dossiers. Pour elle, cela signifierait la fin de nombre de projets pour les collectivités de taille réduite.

Pour M. Jean-Luc CELERIER, la Fédération Châtaigneraie Limousine est outil de mutualisation d'ingénierie. Il observe que lors de l'annonce du départ des communautés de communes Ouest Limousin et Porte Océane du Limousin, nous aurions dû réfléchir pour mutualiser davantage entre EPCI. Il souligne qu'au-delà de sa technicité pour le montage de dossiers, l'équipe a une connaissance fine du territoire.

Mme Christine DE NEUVILLE souhaite savoir les missions qui seront impactées par la réduction d'effectif de l'équipe technique.

Le Président répond que la réduction d'effectif impactera les animations thématiques (ESS, inclusion et accessibilité, mobilités) et qu'une réflexion partagée sera menée pour déterminer les missions à conserver.

M. Marc DITLECADET met l'accent sur l'intérêt de l'appui technique de la Châtaigneraie Limousine pour les collectivités de petite taille. Il évoque ensuite la responsabilité des communautés de communes Porte Océane du Limousin et Ouest Limousin qui devaient reprendre du personnel à leur départ.

M. Philippe BARRY mentionne que sa communauté de communes fait partie des 2 qui n'ont pas souhaité augmenter leur cotisation de 2 000 € en 2023. Il souligne que cette décision était conjoncturelle. En effet, il explique que la communauté de communes est contributrice au FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) et que cette année, en Val de Vienne, les communes ont payé cette contribution à la place de la communauté de communes.

Il observe que même sur les communes de taille plus grande, l'apport d'ingénierie de la Châtaigneraie Limousine est très important. Pour lui, les règles de la Région nous précipitent dans la difficulté. Il note qu'il y a certainement des besoins de mutualisation d'ingénierie.

M. Fabrice GERVILLE-REACHE évoque l'enveloppe financière en nette diminution sur le nouveau programme européen local par rapport à l'actuel programme européen Leader. Il estime que cela génèrera une sorte de compétition entre les projets pouvant émerger au nouveau programme européen local.

Pour Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT, moins l'équipe technique pourra être sur le terrain, moins les rôles de la Châtaigneraie Limousine seront identifiés.

Le Président suggère l'envoi d'un courrier à la Région faisant état de notre situation ainsi que de nos réussites sur l'actuelle et les précédentes programmations européennes. Il propose de solliciter, à titre exceptionnel, une subvention régionale complémentaire à l'ingénierie en 2023 ; le temps d'une concertation avec les communes et communautés de communes pour rechercher des solutions.

M. Bernard DELOMENIE s'interroge sur une possible évolution des statuts de la Fédération Châtaigneraie Limousine pour réintégrer les communes.

Mme Isabelle DUMAS intervient dans le débat pour indiquer qu'une fois les deux personnes licenciées, nous perdrons définitivement des compétences et une connaissance fine du territoire.

Le Président note que depuis 3 ans, nous avons des difficultés à dessiner notre avenir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée générale approuve :

- le budget prévisionnel de l'association ainsi que le montant des cotisations intercommunales pour l'année 2023 ;
- l'envoi d'un courrier à la Région Nouvelle-Aquitaine pour faire état de notre situation.

## VI – QUESTIONS DIVERSES

### 1. Financement de l'ingénierie des programmes européens locaux

Le Président rappelle que par délibération du 27 avril dernier, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration ont :

- approuvé le projet d'animation / gestion du programme européen Leader Châtaigneraie Limousine et son plan de financement associé pour les exercices 2023 et 2024 ;
- autorisé le Président à solliciter le financement du FEADER nécessaire au projet.

Il indique que des modifications sont à apporter dans le projet d'animation / gestion du programme européen Leader Châtaigneraie Limousine et son plan de financement associé. Il fait ainsi état des éléments suivants.

Le programme Leader 2014-2020, qui entre dans sa dernière phase, nécessite une animation dédiée financée sur une enveloppe de crédits européens gérée par la Région (et non sur l'enveloppe du territoire dédiée aux actions) afin :

- d'accompagner les porteurs de projets sur les dernières demandes d'aide ;
- d'instruire et de programmer ces dossiers ;
- de monter et d'instruire la cinquantaine de dossiers de demande de paiement qui s'étaleront jusqu'à l'été 2024 ;
- de gérer la clôture du programme d'ici fin 2024 (déprogrammation des reliquats d'opération, bilan...).

Pour assurer ces tâches, il est proposé d'affecter une partie du personnel de la Châtaigneraie Limousine pour les exercices 2023 (1,3 ETP) et 2024 (0,3 ETP) au suivi-animation du programme Leader selon la répartition suivante :

Exercice	Personne	Fonction	ETP consacrés à l'opération
2023	M. Jérôme Chinn	Coordination – animation de la SLD (Stratégie Locale de Développement)	0,3
	Mme Séverine Dumas	Gestion-instruction	1
2024	M. Jérôme Chinn	Coordination – animation de la SLD	0,1
	Mme Séverine Dumas	Gestion-instruction	0,2

Dans ce cadre, une subvention FEADER peut être sollicitée sur la mesure 19.4 du Programme de Développement Rural (PDR) 2014-2020 du Limousin pour ces deux postes au travers d'une demande effectuée pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024.

Le plan de financement prévisionnel sur cette période est le suivant :

EMPLOIS		RESSOURCES	
Nature	Montant	Nature	Montant
Salaires et charges	84 233,20	UE-FEADER Leader (80%)	77 494,54
Coûts indirects (15% salaires et charges éligibles)	12 634,98	Autofinancement (20%)	19 373,64
<b>TOTAL</b>	<b>96 868,18</b>	<b>TOTAL</b>	<b>96 868,18</b>

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée générale :**

- autorise le Président à confirmer la sollicitation d'une subvention européenne FEADER auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du PDR 2014-2020,
- approuve le plan de financement prévisionnel des postes présentés ci-dessus ;
- autorise le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à la présente décision.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est clôturée à 21h.

Un verre de l'amitié est offert aux participants pour clôturer ces moments d'échanges.

De ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Fait à Aixe-sur-Vienne, le jeudi 13 juillet 2023.

Le Président,

**Éric DUPONT.**



**FÉDÉRATION  
CHÂTAIGNERAIE LIMOUSINE**  
38 Avenue du Président WILSON  
87700 Aixe sur Vienne